



REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
VILLE DE SCHOELCHER



ARRETE N° 296 - 2025

PORTANT DELEGATION DU MAIRE

A

MADAME YOLENE LARGEN-MARINE - 1^{ère} ADJOINTE AU MAIRE

Le Maire de la Commune de Schœlcher,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L. 2122-17 et L. 2122-18,
- **Vu** la délibération en date du 27 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints au maire,
- **Vu** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 constatant l'élection de Madame Yolène LARGEN-MARINE en qualité de 1^{ère} adjointe au maire,
- **Considérant** la nécessité, en cas d'absence ou d'empêchement du maire, d'assurer la bonne marche des affaires communales et la continuité du service public.

ARRETE :

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement du maire du **jeudi 1^{er} janvier au samedi 28 février 2026 inclus**, Madame Yolène LARGEN MARINE, 1^{ère} adjointe au maire, est habilitée à signer les documents et actes juridiques de la compétence du maire.

Article 2 :


Le Directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Schœlcher, le 19 décembre 2025

Le Maire,

Luc CLÉMENTÉ

Notifié à l'intéressée, le 24/12/2025


Yolène LARGEN-MARINE

